



Embarquez en 2026 avec "Les Croisières des Lieux de Vie"



Principes et fonctionnement

Ces croisières sont spécialement élaborées pour procurer une expérience maritime exceptionnelle aux jeunes résidant spécifiquement en Lieu de vie et d'accueil.

Philippe Gaberant formateur résume bien l'objectif : *"C'est ce genre de superbes souvenirs qui donne de l'élan... " C'est ce que je nomme " être le temps " ; ces instants de partage qui font trace dans la mémoire et qui font que pour ces gamins-là, la vie cesse un moment de faire des histoires pour faire une histoire.*

Voici donc les principes et la méthode qui régissent l'organisation de ces « Croisières des Lieux de vie » proposées par Cap'Mômes et en accord avec les skippers :

I. Composition et durée des croisières

- **Nos flottilles :** Nous allons préparer trois belles flottilles, chacune composée de 5 voiliers confortables (de 9 à 12 mètres et plus). De quoi créer de belles synergies entre les bateaux et les navigants !
- **À bord :** Chaque voilier accueillera deux jeunes garçons ou filles de 12 à 18 ans, (exceptionnellement jusqu'à 20 ans) accompagnés de leur Responsable permanent du Lieu de vie et d'accueil. Il s'agit donc de la personne en responsabilité directe avec le Lieu de vie et les enfants.
- **Le rôle de l'accompagnateur :** L'accompagnateur doit être idéalement l'un des deux Responsables permanents du Lieu de vie et d'accueil, afin de pouvoir prendre toutes décisions importantes concernant les jeunes en concertation avec le skipper si nécessaire avant, pendant et pourquoi pas après la croisière.
- **Durée de la Croisière :** Trois jours et trois nuits d'évasion pure ! On embarque les enfants pour le dîner la veille du départ, pour se mettre dans l'ambiance. En fin de croisière, si vous en avez la

possibilité, vous pourrez me signaler la possibilité d'offrir une quatrième nuit à bord aux équipages qui viennent de loin et qui devront reprendre la route le lendemain matin.

II. Dates et Itinéraires

- **Des dates pour 2026 à saisir au choix** : Nous vous proposons trois créneaux distincts pour vous faciliter l'organisation ; durant le long WE de l'Ascension (**du jeudi soir au dimanche soir**) et en semaine, durant les vacances scolaires d'été (**du lundi soir au jeudi soir**) :
 - Du 14 au 17 mai (Départ et arrivée à **ARZAL**) L'horaire de départ à l'écluse à l'aller et son éventuel franchissement sera décidé avec les cinq skippers en fonction de la marée.
 - Du 6 au 9 juillet (Départ et arrivée au **Crouesty**)
 - Du 24 au 27 août (Départ et arrivée au **Crouesty**)
 - **Les points de rendez-vous** : Pour l'année 2026, l'aventure commencera et se terminera **en aval de l'écluse d'Arzal** pour la première croisière et au **Port du Crouesty** dans le Morbihan sur la commune d'Arzon pour les deux suivantes.
 - **Navigation au gré du vent** : Les cinq skippers de chaque flottille, décideront des itinéraires jour après jour, en fonction de la météo et à l'écoute de vos envies et de l'adaptation des jeunes ! Attendons-nous à faire découvrir aux jeunes la splendide Baie de Quiberon, les îles environnantes et peut-être le magnifique Golfe du Morbihan. Chaque jour sera une belle découverte ! Les appontements dans les ports de la CPM nous seront très probablement offerts. Pour les autres ports nous pourrions utiliser nos passeports escales. L'organisation prendra à sa charge ces frais si un skipper n'est pas en possession de ce Césame.
-

III. Une organisation simplifiée

- **Contacts privilégiés** : Pour une préparation au top, skippers et responsables permanents des lieux de vie et d'accueil seront mis en relation **45 jours avant le départ** ; ils pourront ainsi prendre le temps de faire connaissance et de répondre réciproquement à toutes les questions.
 - **Ravitaillement** : L'avitaillement sera soigneusement supervisé en amont par les skippers, en collaboration étroite avec les responsables permanents. Il ne faudra pas hésiter à mettre à contribution les lieux de vie accueillis. De quoi prévoir de bons plats en mer !
 - **Flexibilité du skipper** : Pour les plus petites unités, le skipper pourra choisir de ne pas avoir d'équipier supplémentaire s'il le juge possible.
 - **Répartition des équipages** : Vous choisissez vos dates par ordre de préférence **si possible d'ici la fin de cette année** ; et c'est l'organisation qui se chargera de la répartition des lieux de vie et d'accueil sur les voiliers en tenant compte de vos remarques mais aussi du principe qui s'appliquera pour vous comme pour eux **"premier inscrit, premier servi"** !
-

IV. Assurances et Participation financière

- **Sécurité et Assurances** : La tranquillité d'esprit est primordiale ! Nous vous demandons une confirmation des couvertures d'assurance et de responsabilité civile, aussi bien de la part des skippers pour leurs invités à bord, que des lieux de vie pour les activités de leurs jeunes participants. De plus, Cap'Mômes se dote d'une assurance Responsabilité Civil Organisateur **RCO**.
 - **Une participation financière** de **200 €** sera demandée auprès des Lieux de vie et d'accueil. **50 €** sera directement reversée aux skippers pour couvrir leurs frais et compléter l'achat de ravitaillement. Ce montant a été fixé lors de la conférence-vidéo.
-

V. Comment s'inscrire et participer ?

- **La demande d'inscriptions pour les skippers est à renvoyer dès maintenant.**
Les invitations et le lancement des inscriptions pour les Lieux de vie et d'accueil se feront en **février 2026**. Ils pourront choisir plusieurs choix de dates en donnant leurs priorités.
 - **Notre engagement et notre défi** : L'organisation s'engage à confirmer à minima 15 à 18 embarquements pour 15 à 18 lieux de vie et d'accueil en 2026. Soit 30 à 36 enfants embarqués.
 - **Engagement des skippers** : Les skippers s'engagent sur le principe de leur participation auprès de l'organisation si possible avant la fin de cette année 2025. L'organisation se réserve la possibilité d'en retenir trois ou quatre supplémentaires (par ordre d'arrivée) pour parer à d'éventuels désistements.
-

Des remarques ou des questions ? N'hésitez pas à me contacter !

Pour l'organisation Patrick Tesson

Les Croisières des Lieux de vie 06 09 54 68 83 patrick.tesson.1@gmail.com

Association **Cap'Mômes** 1 Av. Jeanne d'Arc Montjean sur Loire 49570 Mauges sur Loire

Cap'Mômes est une association implantée en Maine et Loire. Elle anime deux lieux de vie et d'accueil : LES ALIZES et LES IRIS et deux crèches.

Elle se donne aussi pour mission :

« le développement de loisirs à caractère sociaux, éducatifs et culturels, physiques et sportifs, en priorité pour des enfants et des adolescents ».

Avec la participation des plaisanciers volontaires de La Vilaine et des membres des associations des ports d'Arzal et Camoël (L'APPAC), de La Roche Bernard (L'AUP) et de Folleux (L'ANDF).

Et avec le soutien de la Compagnie des Ports du Morbihan (CPM).